



## MAINTIEN DE TOUS LES CONTRATS AIDES !

*Compte rendu de l'audience en Préfecture  
le mercredi 20 septembre*

### Une mobilisation déterminée

Ce sont **plusieurs centaines de collègues** en contrats précaires, directeurs, enseignants avec leurs organisations syndicales (SNUDI-FO, SNUipp-FSU, CGT Educ, SE UNSA, SUD Education), rejoints par les fédérations de parents d'élèves (FCPE et MPE) et des associations, qui se sont mobilisés devant la Préfecture pour exiger le maintien et le réemploi de tous les contrats aidés, comme en témoignaient les panneaux revendicatifs !



Voir article de La Provence du 21/09/17 (en PJ)

**Franck NEFF, secrétaire départemental du SNUDI FO 13**, est intervenu pour rappeler que le maintien de tous les contrats aidés sur leurs missions actuelles est une nécessité pour les personnels concernés et pour le bon fonctionnement des établissements scolaires.

Tous les directeurs et les équipes peuvent en effet témoigner qu'une rentrée sans leur collègue AAD, est beaucoup plus difficile, voire ingérable : des directeurs débordés sous les tâches administratives toujours plus nombreuses et des parents qui ne disposent plus d'un service d'accueil, d'écoute et d'informations.

**FORCE OUVRIERE** revendique également la pérennisation de ces emplois, avec un vrai statut de la Fonction publique, un vrai salaire et une formation adaptée au poste occupé.

**Le combat engagé par ces collègues est légitime : ils ne veulent pas perdre leur emploi !**

Ils demandent le respect des engagements gouvernementaux pris : pouvoir bénéficier du renouvellement du contrat auquel ils ont droit car la plupart y sont encore éligibles.

Comment peut-on accepter qu'un gouvernement fasse des « économies » sur des personnels qui touchent moins de 700 euros par mois et qui se retrouvent au chômage du jour au lendemain, sans aucune perspective professionnelle ? **C'est intolérable et inacceptable !**

## Compte rendu de l'audience

La délégation intersyndicale a été reçue ce mercredi 20 septembre par M. COSTE (Secrétaire général du Préfet), M. LASSALLE (Secrétaire général de l'IA) et la directrice adjointe de la DIRRECTE 13.

### La situation de l'emploi

Conscients des problèmes humains et logistiques engendrés par cette situation, les représentants de l'Administration ont confirmé qu'ils appliquaient les directives gouvernementales concernant les contrats aidés : **Au terme de cette année scolaire, il n'y aura plus aucun poste d'Aide administrative à la direction dans les écoles des Bouches du Rhône !**

M. LASSALLE indiquant même la particularité de notre département en indiquant que sur 1144 écoles, près de 900 disposaient encore d'un AAD, ce qui serait « exceptionnel » par rapport à la moyenne nationale !

Les postes d'EVS (Emploi vie scolaire) en collège et lycée sur des contrats CUI disparaîtront également.

Les missions d'AVS en contrat CUI, considérés comme prioritaires par le gouvernement, compte tenu du nombre important de notifications MDPH délivrées, seront encore préservées cette année.

**Commentaire FO :** Comme les années précédentes, les personnels sur ces emplois servent de « variables d'ajustement », au gouvernement pour atteindre les objectifs fixés par l'Union européenne de 3% maximum de déficit budgétaire. Ces emplois, précaires, non statutaires, peuvent être en effet facilement ajoutés ou retirés du budget en fonction des recettes de l'Etat et des décisions politiques d'austérité.

### Quelles solutions propose l'administration ?

Pour compenser la baisse du nombre des contrats CUI, l'Education nationale prévoit le déploiement de contrats « plus sécurisés » : AESH (Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap). Contrats de droit public, ils peuvent être renouvelés jusqu'à 5 ans avant de se transformer en CDI la 6<sup>ème</sup> année.

M. LASSALLE confirme que plus de 700 postes d'AVS en contrat AESH seront créés cette année scolaire, entraînant la suppression progressive des contrats AAD-CUI.

La DIRRECTE (Pôle Emploi) accompagnerait les personnels AAD et AVS en fin de contrat et envisage la reconnaissance d'une VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour leur permettre d'accéder à ces nouveaux emplois. Actuellement, les conditions d'accès aux contrats AESH sont niveau BAC et/ou expérience de 2 ans minimum en tant qu'AVS.

L'Inspection académique s'engagerait à indiquer à chaque collègue dont le contrat arrive à terme les possibilités de reclassement.

**Commentaire FO :** Cette possibilité ne concernera pas tous les collègues. Il n'existe actuellement pas assez de contrats AESH pour permettre la réembauche de tous les AAD, d'autant que certains AVS postulent aussi pour ces nouveaux contrats.

Un choix sera donc opéré par l'Administration. Apparemment, les personnels les plus fragilisés au regard de l'emploi seront prioritaires (RQTH ou + de 50 ans).

D'autre part, les missions d'AVS sont très différentes des missions administratives des secrétaires. De nombreux AAD n'opteront donc pas pour cette possibilité !

### La position de FO

Les solutions apportées par le Préfet et l'Inspecteur d'Académie ne répondent en rien aux revendications des personnels et de leurs syndicats qui se sont mobilisés en masse.

**Le représentant FO a refusé de s'y résigner !**

Nous avons remis les 4890 signatures sur la pétition intersyndicale que nous avons reçues. Le SNUipp 13 a indiqué en avoir également 5000 en sa possession.

Nous avons également remis en mains propres **la cinquantaine de dossiers AAD que les collègues nous avaient confiés. Nous avons demandé que Monsieur le Préfet apporte une réponse individuelle de réemploi à chacun d'entre eux.**

Une réponse positive à ces premières demandes serait un soulagement apprécié et significatif pour les personnels et les établissements concernés et un encouragement pour tous les autres !

**Maintenant, FORCE OUVRIERE va suivre chacun de ces dossiers !**

Ce qui a été obtenu par la mobilisation des personnels et des organisations syndicales au lycée St Exupéry à la rentrée scolaire peut l'être également pour tous les contrats aidés de ce département !

## **RIEN N'EST JOUE !**

→ FO invite chaque école à poursuivre et amplifier les signatures en particulier auprès des parents d'élèves pour « garder son ADD ».

→ Nous contactons les autres organisations syndicales, pour continuer les interventions, la mobilisation pour exiger :

- **Le maintien et le réemploi de tous les contrats aidés sur leurs missions actuelles**
- **Le renouvellement de tous les contrats jusqu'à leur terme**
- **La pérennisation des emplois nécessaires à nos écoles par la transformation des contrats en emplois statutaires de la fonction publique : un vrai statut, un vrai salaire et une formation adaptée au poste occupé**

→ le SNUDI FO 13 s'adresse au niveau national à son syndicat et sa fédération pour envisager une mobilisation d'ampleur nationale capable de faire reculer le gouvernement.

Dans le même temps, le SNUDI FO 13 interviendra avec l'UD FO 13 auprès du Préfet et de la DIRRECTE pour éviter les retards et décalages de versement des indemnités chômage à la fin du contrat, comme cela nous est rapporté par de nombreux collègues.

Il est plus que temps de s'organiser dans le syndicat pour ne pas rester seul, pour définir collectivement les modalités d'action pour **le réemploi avec un vrai statut, un vrai salaire !**

**CONTINUEZ DE SIGNER et FAITES SIGNER la pétition**

[>PDF<](#) ou [>en ligne<](#)

---

***Vous avez besoin du syndicat ?***

***Le syndicat a aussi besoin de vous !***

***Pour cette nouvelle année scolaire, faites un choix utile et réfléchi :***

***Syndiquez-vous au SNUDI FO !***

***Le syndicat indépendant de tout gouvernement !***

***Carte 2017 avec Tarif spécial « fin d'année scolaire » → [>ICI<](#)***

### **Mes avantages :**

**1/** Paiement fractionné en plusieurs chèques (autant de mois restants en 2017)

**2/** Paiement par virement bancaire (nos coordonnées bancaires sont sur le bulletin d'adhésion)

**3/** 66% de la cotisation est déductible des impôts ou en crédit d'impôt.

**4/** Assurance professionnelle incluse dans le prix (contrat MACIF-FO équivalent à MAIF-Autonome de Solidarité)

***Soit une cotisation qui ne vous coûterait que 4 à 6 euros par mois (toutes déductions faites) !!!***